

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL MUNICIPAL :
Commission Culture et Patrimoine**

Séance du 06 mai 2009

COMPTE RENDU DE SYNTHESE DES DEBATS

Etaient présents :

M. Jacques SALSAC, Adjoint au Maire, Chargé de la Culture et du Patrimoine	P
Mme Catherine SOULE, Conseillère Municipale	P
Mme Claudette GRAFF, Conseillère Municipale	E
M. Paul ROTH, Adjoint au Maire, Chargé de l'Economie, des Entreprises, et du Tourisme	P
Mme Anita VOLTZ, Adjointe au Maire, Chargée de la Solidarité et de l'Action Sociale	p
M. Jacques PEIFFER, Chargé de la DACS	p
M. Francis BRONNER, Représentant le Pôle Logistique et Technique	P
P = Présent(e) / E= Excusé(e) / A = Absent(e)	
Diffusion :	
M. Bernard FISCHER, Maire d'Obernai	
Les membres du Conseil Municipal	
M. Richard SATLLER, Directeur Général des Services	
Les Chargés de Direction	
Le Service Communication	

SUJETS ABORDES	AVIS DE LA COMMISSION
<p>SUJET N° 1 :</p> <p><u>Fête de la Musique</u></p> <p>Il a été rappelé aux membres de la Commission que la Vile d'OBERNAI organisera sa Fête de la Musique le 21 Juin prochain. S'agissant d'un dimanche, les concerts se dérouleront de 15h00 à 23h30 sur différents sites. 32 formations seront accueillies à cette occasion. Afin de permettre un bon déroulement de la manifestation, le Pôle Logistique et Technique assurera la mise en place des scènes et autres dispositifs. 2 sociétés d'ingenerie du son ont été sollicitées, de sorte que les musiciens disposeront des meilleures conditions. Compte tenu des coûts d'intervention, un montant de 1 800 € normalement réservée à de la restauration sera affectée au paiement des frais d'intervention Ils viendront s'ajouter aux 5 000 € initialement mis en compte.</p>	<p>La Commission a émis un avis favorable.</p>
<p>SUJET N° 2</p> <p><u>Biennale de la Mosaïque 2009</u></p> <p>Il a été rappelé aux membres de la Commission que la 4^{ème} édition de la Biennale de la Mosaïque se tiendra du 14 août au 6 septembre 2009 dans la grande salle de l'Ecole de Musique.</p>	<p>La Commission a émis un avis favorable au versement d'une subvention, sachant que le Conseil Municipal qui se réunira le 6 juillet</p>

<p>Elle se déroulera en partenariat avec l'association d'artistes "Mosaïzm".</p> <p>Lors des éditions précédentes, la Ville d'Obernai se chargeait du transport des œuvres, et supportait également le coût d'une assurance clou à clou.</p> <p>Ainsi, la Collectivité s'acquittait d'un montant d'environ 5 000 € pour l'acheminement des mosaïques par une société spécialisée, auxquels il convenait d'ajouter 1 800 € d'assurance.</p> <p>Pour ne pas avoir à supporter ce dernier poste, il a été proposé à l'association "Mosaïzm" d'effectuer seule les opérations de transport des œuvres, moyennant le versement d'une subvention forfaitaire de 5 000 €.</p> <p>A titre information, il a été signalé que le montant disponible pour l'opération, tel qu'il figure au budget 2009, est de 12 000 €, que les dépenses prévues sont estimées à 9 409 €, et qu'une demande de subvention de 1 500 € va être déposée auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.</p>	<p>2009 demeure souverain quant à une approbation.</p>
<p>SUJET N° 3</p> <p>"Les Violoncellades"</p> <p>Il a été rappelé aux membres de la Commission que sous l'égide de l'Ecole Municipale de Musique, Danse et Dessin, (référent, M. Alexandre KOZLIK, Professeur de violoncelle), et en collaboration avec l'Amicale de l'EMMDD, le concert "les Violoncellades" se déroulera le 10 mai 2009, et ce, en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A 11h00 dans la grande salle de l'EMMDD, • A 16h00 à l'Eglise Sts Pierre et Paul, <p>Une quarantaine de violoncellistes sont attendus, de même qu'un soliste de renommée internationale : M. Albert ROMAN-PUNTER.</p>	<p>Les membres de la Commission ont pris bonne note de la manifestation, et ont fait part de leur satisfaction.</p>
<p>SUJET N°4 :</p> <p>Médiathèque Municipale / Révision de la tarification :</p> <p>Afin d'adapter les tarifs appliqués à la Médiathèque aux usages et aux services offerts, une nouvelle grille tarifaire a été proposée.</p> <p>Elle tient compte d'une rationalisation des catégories d'usagers, comme cela est déjà le cas, dans les médiathèques implantées dans des villes moyennes de la région.</p> <p><i>Voir annexe -I-</i></p>	<p>Mme Catherine SOULE a souhaité que la catégorie des demandeurs d'emploi soit maintenue, et que le tarif étudiant appliqué. Elle a également relevé une augmentation des tarifs.</p> <p>Les membres présents ont pris bonne note des observations.</p> <p>Messieurs Jacques SALSAC et Paul ROTH n'ont pas manqué de préciser que des investissements importants ont été réalisés à la Médiathèque pour la réhabilitation des locaux, et l'alimentation des fonds (livres, CD et DVD).</p>

	<p>Il a également été précisé que les tarifs proposés étaient du même ordre que ceux en vigueur dans d'autres établissements du même type.</p> <p>En outre, il a été indiqué que la gratuité de l'abonnement de base concerne désormais les personnes de moins de 18 ans, alors qu'auparavant la gratuité visait celles qui avaient moins de 16 ans. Par ailleurs, la lecture sur place demeure gratuite.</p> <p>Les membres de la Commission, à l'exception de Mme Catherine SOULE qui s'est abstenue, ont émis un avis favorable sur la nouvelle grille tarifaire.</p> <p>Il est entendu que seul le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 mai 2009, pourra la valider.</p>
--	--

<p>SUJET N° 5 :</p> <p>Ecole Municipale de Musique, Danse et Dessin (EMMDD) – Révision des droits d'écolage.</p> <p>Le cadre général des droits d'écolage actuels ainsi que leurs montants relèvent d'une délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2002.</p> <p>Une augmentation est intervenue en 2006.</p> <p>Avec le temps, la grille tarifaire qui avait été établie s'est avérée très complexe, parfois peu cohérente, et difficilement paramétrable pour effectuer la facturation trimestrielle.</p> <p>Après avoir procédé notamment à une étude comparative auprès d'écoles de musique de villes moyennes de la région, un nouveau dispositif a été soumis à la Commission.</p> <p>Il permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser les catégories d'usagers devenues trop nombreuses, • Regrouper des nouveaux tarifs en intégrant certaines réductions, • Maintenir une préférence tarifaire pour les élèves obernois, • Ajuster les droits d'écolage en appliquant des montants sans décimales, • Intégrer le dispositif dans un nouveau logiciel qui sera utilisé sous peu à l'EMMDD, en vue de faciliter la gestion de la facturation,...., des effectifs, etc... 	<p>La Commission a émis un avis favorable à la mise en application de la nouvelle grille tarifaire, sachant que Mme Catherine SOULE a regretté que le quotient familial n'ait pas été pris en compte.</p> <p>M. Jacques SALSAC a précisé qu'un tel critère aurait compliqué la gestion, sans qu'il y ait la certitude d'atteindre une parfaite équité.</p> <p>Il est entendu que seul le Conseil Municipal qui se réunira le 25 mai 2009 pourra valider la nouvelle grille tarifaire.</p>
--	---

<p><u>Points Divers</u></p> <p>Médiathèque :</p> <p>Mme Catherine SOULE a évoqué l'acquisition d'un logiciel permettant à la Médiathèque d'être accessible par un portail Internet.</p> <p>Festival du Cirque :</p> <p>Mme Catherine SOULE s'est interrogée sur le fait que les rues de la Ville d'Obernai puissent demeurer ouvertes lors de spectacles de rues.</p>	<p>M. Jacques SALSAC a précisé qu'une étude en ce sens a déjà été menée, et que le logiciel en question d'une valeur d'environ 15 000 € n'avait pas pu être inscrit dans le budget 2009.</p> <p>Le moment venu, cette question sera à nouveau évoquée.</p> <p>M. Jacques SALSAC a précisé qu'à l'occasion des spectacles, des barrières seraient mis en place.</p>
--	--

Présence d'un petit cirque

Mme Catherine SOULE s'est interrogée sur la présence d'un petit cirque installé sur le petit parking du supermarché "Simply", alors que le Festival "Pisteurs d'Etoiles" a débuté.

Comité Consultatif de la Culture

Mme Catherine SOULE a demandé quel travail était actuellement mené par le C.C.C.

Politique culturelle de la Ville d'Obernai

Mme Catherine SOULE a souhaité que la politique culturelle de la Ville d'Obernai fasse l'objet d'un écrit où seraient notamment mentionnés des objectifs, les publics concernés, etc...

Propositions d'actions menées par l'Espace Athic

Mme Catherine SOULE souhaiterait que l'association Espace ATHIC soit, durant toute l'année, un pôle ressources dans le domaine du cirque, et que

M. Paul ROTH a signalé qu'il fallait éviter de fermer les rues le matin, par crainte de gêner les activités commerciales du centre ville.

M. Jacques SALSAC a été rendu attentif au problème, et s'est rapproché de la Police Municipale, car la Ville d'Obernai n'a accordé aucune autorisation.

Il a précisé que le petit cirque était implanté sur une propriété privée, et qu'à ce titre, aucune action ne peut être menée.

Par contre, il a demandé aux agents de la Police Municipale, de veiller à l'absence de publicité sur la voie publique.

Mme Anita VOLTZ n'a pas manqué de relever que les spectateurs du Festival "Pisteurs d'Etoiles" ne feraient aucune confusion entre les événements.

M. Paul ROTH a suggéré que l'Espace ATHIC se rapproche, lors de l'édition de 2010, des trois supermarchés obernois, afin qu'aucune autorisation ne soit donnée.

M. Jacques SALSAC a précisé que la création d'un support de communication commun aux Associations Culturelles était en cours d'élaboration.

Par ailleurs, il a indiqué qu'un logo "Ville d'Obernai" figurera sur les affiches et autres écrits, ce qui permettra aux personnes intéressées, de constater que la Collectivité apporte son soutien à l'action culturelle concernée.

M. Jacques SALSAC a indiqué qu'il n'était pas indispensable de rédiger un écrit. Il convient en l'occurrence que la politique culturelle soit effective grâce à des interventions de la Ville d'Obernai dans différents domaines :

- Favoriser l'expression culturelle par la reconnaissance des porteurs de projets que sont les associations, tels le Centre Arthur Rimbaud, l'Espace Athic, etc... et des structures municipales : EMMDD et Médiathèque,
- Attribuer des moyens matériels, financiers, logistiques et humains pour que chaque acteur de la vie culturelle obernoise puisse mener à bien ses actions.

Mme Anita VOLTZ a précisé que l'Espace Athic organisait déjà des actions de formation aux arts du cirque durant les petites vacances scolaires, particulièrement en février, en collaboration avec "Graines de cirque".

<p>des actions de formation soient menées en parallèle.</p>	<p>Par ailleurs, elle a indiqué que l'Espace Athic a abandonné un dispositif ' 'pôle cirque ' ', car les moyens financiers à mettre en œuvre étaient bien trop importants.</p> <p>M. Paul ROTH a regretté que la DRAC soutienne de moins en moins des projets culturels forts, en raison de manque de moyens financiers au niveau du Ministère.</p>
---	---

Obernai, le 7 mai 2009

M. Jacques SALSAC
Président de la Commission
Adjoint au Maire,
Chargé de la Culture et du Patrimoine